



aménagement en limite de propriété, impact mur existant de clôture

Par **Fredo95**, le **01/12/2020** à **08:46**

Bonjour,rnrnJ'ai acheté un grand terrain qui implique la réalisation d'une route d'accès (30 m de long sur un dénivelé global de 5 m) en limite de propriété pour distribuer 3 lots. Le terrain est en pente depuis rue publique (talus 2 m de haut en bordure de rue) et je dois donc terrasser/décaisser pour réaliser cette voirie privée. Hors, le voisin dispose d'un mur existant sur sa limite de propriété et ne souhaite aucun impact sur son mur (plaque de béton). Bien entendu, le décaissement, qui implique la construction d'un mur de soutènement, va irrémédiablement faire "tomber" son mur. Que puis-je faire dans cette situation ?rnrnMerci.

Par **amajuris**, le **01/12/2020** à **11:45**

bonjour,rnrnqu'est-ce qui vous oblige à décaisser auprès du mur de votre voisin, votre voie privée peut être créée plus loin de c emur.rnrnsi vous devez décaisser à proximité du mur , il vous appartient de prendre les précautions d'usage pour que vos opérations de terrassement ne déstabilisent pas ce mur.rnrnvos travaux doivent empêcher la décompression des terres à proximité du mur de votre voisin.rnrnsalutations

Par **Visiteur**, le **01/12/2020** à **11:50**

BonjourrnrnVous devez sauvegarder ou reconstruire le mur de votre voisin si vous le détériorez.

Par **avocat-mûr**, le **03/12/2020** à **09:33**

Bonjour, qu'en dit votre voisin ? car votre construction vient après la sienne, avant toute chose il faudrait s'assurer que le terrain est bien délimité et surtout que ce soit possible de construire un mur de soutènement sans démolir celui du voisin.